



## Désigner un témoin lors d'un jugement

-----  
Par chance

bonjour,

j'ai reçu à ma demande le dossier de plainte pour assurer ma défense, trois semaines avant la date de jugement. Je voudrais deux choses

- a) faire une demande de report d'audience (ils ont mis plus d'un mois pour m'envoyer le dossier )
- b) demander l'intervention d'un témoin lors du jugement, comment dois-je faire

merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour

Adressez vous au juge chargé de l'affaire. Le juge est cependant libre de refuser le témoin proposé.

-----  
Par chance

le plaignant (il atteste des événements inexistantes et romancés) dans ses écrits mentionne le témoin en déclarant aussi des faits inexacts à son égard

-----  
Par chance

puis-je faire une demande de report d'audience ?

-----  
Par chance

Quels sont les délais de report d'audience ?

Les délais de renvoi sont extrêmement variables. Cela peut dépendre de votre avocat ou de votre argumentaire. C'est le juge qui apprécie le report (entre 1 mois et 6 mois environ, parfois 9 !)